

Avis important pour les cercles et leurs joueurs

Transferts, libertés et affiliations

- Toute attestation de **transfert définitif** (accord entre 2 cercles) doit être complétée avec les signatures du joueur et/ou de son représentant légal ainsi que des représentants des 2 cercles concernés durant la période du 01/09/2020 au 30/09/2020 sur le formulaire prévu à cet effet (voir site www.fjpwbe.be dans la rubrique Infos / documents généraux / joueurs). Il doit être envoyé à **M. Olivier CARLY, 63 Rue du Fond à 5537 WARNANT par voie postale ou par e-mail à olivier.carly@skynet.be pour le 30 septembre 2020 au plus tard.**
- Toute **demande de liberté** (voir site www.fjpwbe.be dans la rubrique Infos documents généraux / joueurs pour un modèle à la période adéquate) doit être envoyée à partir du **01/10/2020 jusqu'au 31/10/2020**, accompagnée d'un scan ou d'une photo lisible du recto de la carte d'identité à **M. Léo Bauters**,
 - ◇ soit par courriel à l'adresse mail suivante : leo.bauters@skynet.be
 - ◇ soit **par courrier postal à Rue du Paradis, 94 à 1400 NIVELLES.**Il est très important que les fonctions des membres pour lesquelles il souhaite être libéré soient précisées dans le document.
Le même document de demande doit également être envoyé **PAR COURRIER NORMAL au secrétaire du cercle** concerné par le départ.
Dès que la validation de la demande de liberté aura été accordée, un mail de confirmation sera envoyé au secrétaire du cercle cédant, au secrétaire régional concerné, ainsi qu'au joueur ayant demandé sa liberté (si celle-ci avait été encodée) par le système automatique de mails de la base de données.
- Toute nouvelle **affiliation** (F1), faite à partir du 1^{er} octobre, est encodée dans la base de données www.ballepelotewb.be soit **par le secrétaire du cercle acquéreur**, soit **par le secrétaire de région de ce cercle.**
- Les **pré affiliations 2021** rentrées par courriel à **M. Léo Bauters** et aux **secrétaires régionaux** jusqu'au 30 septembre 2020 seront encodées dans la base de données par Olivier CARLY au fur et à mesure de la communication à celui-ci des demandes de liberté des membres concernés. Il est rappelé qu'un joueur ayant signé une pré affiliation 2021 ne peut en aucun cas bénéficier d'une libération F7 par son cercle, ni signer une affiliation pour un autre cercle.
- Chaque semaine, une liste des demandes de liberté sera publiée sur le site www.fjpwbe.be dans la rubrique Actus. De plus, Il est possible de consulter les effectifs en temps réel sur la carte des cercles du site www.fjpwbe.be Ceci permet un suivi de son dossier.
- Les **libérations des membres par les cercles (F7)** sont à réaliser entre le 01/10 et le 15/11/2020 par les cercles directement dans la base de données www.ballepelotewb.be « Je libère un membre » tout en veillant bien à cocher les fonctions desquelles on libère le membre. Si un joueur est libéré soit par demande personnelle, soit F7, ce sera la date du 1^{er} document reçu qui sera prioritaire.